

**Sacristain de Louis XVI & Curé de Marcinelle,
Alexandre Fissiau (1768-1851),
religieux de l'abbaye de Leffe (1791).**

Qui d'entre nous a entendu parler d'Alexandre Fissiau? Et pourtant, ce prêtre, chanoine prémontré de l'abbaye de Leffe, a exercé son ministère dans la région de Charleroi durant plus d'un demi-siècle!

Fils de François-Joseph Fissiau, modeste tisserand de village, et de son épouse Marie-Angélique Laurent, Alexandre naquit à Colleret (Nord) le 1er juillet 1768 et fut baptisé le jour même.

Après avoir fait ses humanités à Maubeuge, il partit pour Paris où il étudia la philosophie chez les Lazaristes qui l'admirent en tant que novice. C'était l'époque troublée où Louis XVI et sa famille avaient été contraints de quitter Versailles pour s'installer aux Tuileries. Tout en poursuivant sa formation cléricale, Alexandre Fissiau assurait la charge de sacristain de la chapelle royale et servait chaque jour la messe de l'abbé Bergier, aumônier de Madame Victoire de France, tante du Roi, vieille fille dévote, boulotte, bête et bonne à la fois.

Après la condamnation par Pie VI de la Constitution Civile du Clergé, Alexandre Fissiau se réfugia à l'abbaye de Leffe (Dinant) où il fut admis le 5 juillet 1791 et où sa vêtue fut célébrée le jour de l'Assomption. Le nouveau chanoine régulier de l'Ordre de Prémontré s'appellerait désormais frère Godefroid.

Cependant la progression des troupes révolutionnaires de Dumouriez contraignit à nouveau le jeune religieux à l'exil. Ayant prononcé ses premiers vœux à Leffe le 17 décembre 1792, il partit le lendemain pour l'Allemagne. Il fut ordonné prêtre à Straelen au diocèse de Münster le dimanche 7 septembre 1794, qui, selon le calendrier liturgique de l'époque, était le XII^e dimanche après la Trinité. Le Prélat qui procéda à l'ordination n'avait lui-même reçu l'onction épiscopale que trois semaines auparavant¹⁾.

¹⁾ Jean-Baptiste-Robert, baron van Velde de Melroy et de Sart-Bomal, était né à Bruxelles le 9 juillet 1743. Ayant pris ses grades de licencié en droits canonique et civil, il obtint une prébende de chanoine en l'église métropolitaine de Malines et fut ordonné prêtre le 23 septembre 1769. Conseiller Ecclésiastique au Conseil Impérial, il devint prévôt du chapitre cathédral de Malines le 20 juin 1782.

Nommé évêque de Ruremonde et Primat du Pays de Gueldre le 3 juillet 1794, il ne put prendre possession de son Siège, la seconde invasion des troupes françaises l'ayant contraint de s'exiler en Allemagne. Il fut sacré à Düsseldorf le 17 août par le Cardinal Louis-Joseph de Montmorency-Laval, Grand Aumônier de France et évêque de Metz,

C'est donc ce prélat, favori de l'Empereur d'Autriche, bafoué par Napoléon, honoré par la Famille d'Orange-Nassau, qui imposa les mains à l'ancien sacristain de Louis XVI.

Dès le lendemain de son ordination, le jeune chanoine de Saint-Norbert chantait sa messe de Prémices dans la chapelle du couvent des Norbertines à Meer, près de Düsseldorf.

Cependant, dès 1796, en pleine période de persécution, Alexandre Fissiau se trouvait à Montignies-sur-Sambre où l'évêché de Liège lui accorda la faculté d'entendre les confessions. Rétribué par les paroissiens, il célébrait la première messe du dimanche et enseignait le catéchisme²).

assisté d'une douzaine d'évêques français réfugiés. Le jour même, monseigneur van Velde se rapprochait de son diocèse et s'installait à Straelen où il séjourna jusqu'au 22 septembre. Forcé de s'éloigner à nouveau, il se réfugia à Münster. A l'époque des grandes persécutions, soit en septembre 1797, il s'approcha à nouveau de son diocèse sans toutefois y pénétrer et s'installa à Emmerich dans le duché de Clèves.

Suite au Concordat signé entre Pie VII et Bonaparte, le Siège de Ruremonde fut supprimé et monseigneur van Velde ne fut pas repris dans le cadre de la nouvelle hiérarchie. Cependant, en octobre 1802, il quittait l'Allemagne pour aller séjourner à Grave dans son ancien diocèse. Il y déploya une activité peu commune, ordonnant plus de 12.000 prêtres et confirmant quelque 560.000 fidèles. Ce zèle débordant ne fut pas du goût de l'Empereur qui le convoqua à Paris le 4 février 1811 et le renvoya avec interdiction formelle, sous peine de mort, de retourner à Grave.

Il alla dès lors se fixer à Bruxelles, chez son frère, le baron Emmanuel van Velde. Aussitôt après le rattachement de nos Provinces à la Hollande, monseigneur van Velde fut nommé conseiller au Conseil Secret des Pays-Bas et reçut le titre de Commandeur de l'Ordre du Lion Néerlandais.

Il décéda à Bruxelles le 22 janvier 1824 et fut inhumé dans l'église de Grave, conformément à sa dernière volonté.

²) Le Concordat de 1801 rétablissant l'exercice public du culte avait dû en même temps ramener la paix religieuse. Mais les 77 Articles Organiques, publiés l'année suivante et présentés par le Premier Consul comme de simples arrêtés d'application, suscitèrent une levée de boucliers dans les milieux ecclésiastiques de nos régions. La résistance s'organisa autour de Corneille Stevens.

Né à Wavre en 1747, ancien professeur à l'Université de Louvain, il était devenu en 1799, Vicaire Général et administrateur, sede vacante, du diocèse de Namur. Ayant déjà pris le maquis durant la Révolution avec une audace à toute épreuve, il avait nargué toutes les polices. Il se rallia d'abord à Bonaparte et accepta le Concordat. Mais les Articles Organiques lui parurent inadmissibles et, tout autant, la réintégration d'anciens prêtres ayant prêté le serment de haine à la royauté et la démission forcée d'évêques fidèles.

Cornaille Stevens retourna donc à la clandestinité, imprima des livres et des tracts qu'il répandit par milliers, tint de nombreuses réunions surtout dans le Brabant et le Namurois, et rallia un nombre important de prêtres à sa cause. Traqué par la police, il resta insaisissable grâce à de nombreuses complicités et suscita la colère de Napoléon contre lequel il lutta jusqu'à la fin de l'Empire.

Ses protestations eurent assez de succès pour provoquer la constitution d'une secte anticoncordataire, les Stévenistes, dont il subsiste encore aujourd'hui quelques éléments.

Il n'est donc pas étonnant qu'Alexandre Fissiau, légitimiste exilé et ancien clandestin, ait été cité comme stéveniste dans une note datée du 24 juin 1807.

Après avoir exercé son ministère durant 22 ans à Montignies-sur-Sambre, il fut, en 1818, nommé vicaire et organiste de la paroisse de Nalinnes. Enfin, le 24 août 1822, il était promu à la cure de Marcinelle comme successeur de Jean-François-Joseph Gomrée.

Lorsqu'Alexandre Fissiau arriva dans sa nouvelle paroisse, celle-ci n'était rien d'autre qu'un village de quelque 900 âmes, bien plus petit que Nalinnes qui déjà, en comptait 1.400. Durant les premières années, sa vie pastorale dut être celle, toute paisible, d'un bon curé de campagne. Si l'on excepte les actes de baptêmes, mariages et décès, écrits et signés de sa main, les archives paroissiales de Marcinelle nous livrent bien peu de renseignements sur les vingt premières années de son ministère comme curé de la paroisse Saint-Martin.

Mais le développement de l'industrie, la construction des routes et du chemin de fer, et la proximité de Charleroi, allaient entraîner rapidement le développement et la transformation du visage de la commune de Marcinelle. Lorsqu'Alexandre Fissiau la quitta en 1848, elle comptait plus de 2.400 habitants.

Les cinq dernières années de son ministère furent assombries à la fois par la maladie et par de nombreux et pénibles démêlés avec l'administration communale.

A partir de 1843, l'écriture d'Alexandre Fissiau se fait de plus en plus tremblante; comme il était âgé de 75 ans et accablé par la maladie, l'évêché lui avait envoyé l'abbé L.J. Dincq comme vicaire-coadjuteur. Dans le semainier des offices, le vicaire annonce pour la Toussaint de 1846 qu'il sera la veille au confessionnal et que monsieur le curé «tâchera» de confesser aussi; la veille de l'Assomption de 1847, l'abbé Fissiau entendit les confessions à la cure.

Les tracasseries qu'il eut avec l'administration communale commencèrent en 1842, année où fut terminée la grand'route vers Beaumont avec ses trois embranchements partant de Marchienne-au-Pont, de Charleroi et de Marcinelle. Ce dernier empiétait considérablement sur l'ancienne place communale au point que l'administration chercha le moyen d'en établir une nouvelle, tandis que se faisait sentir la nécessité de construire une maison communale et une école.

Or, à proximité de l'église, en plein centre du village, se trouvait une vaste prairie, le «pachy du curé», appartenant à la fabrique d'église.

C'est sur cette propriété que le conseil communal jeta son dévolu, faisant aussitôt les démarches auprès du ministère de l'Intérieur pour en obtenir l'expropriation qui fut autorisée par arrêté royal en date du 11 septembre 1843. Aussitôt la décision rendue publique, le conseil de fabrique rédigea une longue lettre adressée au ministre de l'Intérieur, lui demandant de suspendre l'exécution de cet arrêté royal.

Dans leur requête, les fabriciens se montraient disposés à céder la partie nord de la prairie pour qu'on y construise une école et la maison communale, mais ils contestaient l'expropriation du reste de la propriété pour en faire une place publique, en alléguant les raisons suivantes :

« Cette place au pied du maître-autel de l'Eglise sera une occasion continuelle et inévitable de troubles pour le service divin. En effet, le Prêtre à l'autel ne sera séparé du tapage, des jeux, des danses, que par un simple mur, motif raisonnable et suffisant pour justifier le refus de la fabrique et qui mérite d'être pris en sérieuse considération. C'est déjà dans l'intérêt de l'Eglise que la fabrique a converti la dite prairie en jardin afin d'y empêcher la circulation; elle était en outre sur le point de faire construire une maison vicariale sur ce terrain, le seul dont elle puisse disposer pour cette fin ».

Depuis 1838, en effet, la paroisse dont la population s'élevait alors à 1260 habitants, bénéficiait des services d'un vicaire. La fabrique émettait également des réserves quant à la solvabilité de la commune déjà gravement endettée

« par l'emprunt de 65.000 francs qu'elle a fait à la banque foncière, somme engloutie dans la malheureuse et inconsidérée entreprise de la route de Beaumont, cause principale de la ruine de notre commune dont les habitants seront bientôt, comme ceux de Mons-sur-Marchienne, leur voisin, surchargés de contributions et dépouillés de leurs biens communaux ».

Le ministre de l'Intérieur accepta de suspendre l'exécution de l'arrêté pour complément d'enquête. Les fabriciens mirent à profit la fin de l'année 1843 et les premiers mois de 1844 pour multiplier les requêtes, mais en vain : la commune obtint gain de cause et offrit, pour le terrain, une somme qui fut jugée insuffisante par les fabriciens. Le litige fut porté devant le tribunal civil de Charleroi qui fixa le prix du terrain à la somme de 9.119 francs, 25 centimes par un jugement rendu le 21 novembre 1844; la commune prit possession du « pachy du curé » le 15 avril de l'année suivante et y aménagea aussitôt une nouvelle place publique qui, de l'avis même du conseil de fabrique exprimé dans une lettre du 20 décembre 1845 « offrait un joli coup d'œil ».

Cependant la fabrique n'était pas au bout de ses peines, car, en 1848 encore le receveur des contributions lui réclamait l'impôt foncier dû sur une propriété dont elle était dépossédée depuis plus de trois ans. Finalement, l'école fut construite à un autre endroit, mais on bâtit sur l'ancien «pachy du curé» une maison communale qui fut démolie après la construction de l'Hôtel de Ville de l'avenue Mascaux, cette fameuse route de Beaumont tellement critiquée à l'époque qui nous occupe.

Dans ce climat de tensions, d'autres motifs de querelle n'allaient pas manquer de surgir. Forts d'un arrêt de la cour de cassation du 20 juillet 1843, le curé Fissiau et les fabriciens revendiquèrent le droit de propriété sur le cimetière paroissial, reprochant à l'administration communale de s'en être emparé illégalement et d'encaisser les taxes de 40 francs versées par les habitants de la ville-basse de Charleroi qui faisaient enterrer leurs morts dans le cimetière de Marcinelle, comme au bon vieux temps où les paroissiens de la ville-basse relevaient de la juridiction du curé de Saint-Martin.

Par ailleurs, la commune, qui avait fait enlever une bonne partie des dalles qui recouvraient le mur du cimetière, ne se souciait pas de faire réparer celui-ci et l'échevin Thibaut ne se gênait nullement pour en emporter des pierres destinées à son usage privé.

Outre l'affaire du «pachy» et l'affaire du cimetière, il y eut l'affaire de la «grange du curé». Malgré des titres de propriété datés de 1729 et de 1744, l'administration communale revendiquait la propriété de la «grange du curé» dont la fabrique avait toujours joui paisiblement jusque là. Comme cette grange et le terrain y attenant n'étaient plus loués depuis 1834 et que la construction était tombée en ruines depuis plusieurs années, la fabrique en avait proposé l'emplacement à la commune pour y construire une école. Cette proposition ayant été rejetée, le curé Fissiau envisagea d'y construire une maison qui constituerait une source certaine de revenu, étant donnée la situation intéressante de la construction.

C'est alors que l'échevin Thibaut qui n'en était pas à son coup d'essai, persuade le garde-champêtre et le fossoyeur de l'accompagner pour une expédition punitive. Le 24 mai 1844, vers dix heures du soir, le trio brisa les clôtures de la propriété litigieuse, foula des pieds les pommes de terre que le curé Fissiau y avait fait planter et y étendit des fagots. Un procès-verbal fut dressé, des témoins s'étant manifestés. L'échevin Thibaut fut admonesté par le bourgmestre, mais la commune n'en continua pas moins à revendiquer les droits sur ladite propriété.

L'évêché de Tournai, ayant été consulté, proposa une transaction qui

fut approuvée par le conseil de fabrique le 2 avril 1846. Le terrain fut vendu en commun, chacune des administrations devant toucher la moitié du produit de la vente, étant bien entendu que celui-ci devait être utilisé par la commune au profit du presbytère, de l'église et du cimetière, tandis que la fabrique emploierait sa part pour l'embellissement intérieur de l'église.

Les Fabriciens qui s'étaient beaucoup dépensés pour la défense du patrimoine de leur église paroissiale méritaient bien une petite compensation. Aussi, lorsqu'en 1848, on acheta 200 chaises pour remplacer les bancs de l'église, il fut décidé qu'ils seraient exemptés de la taxe de deux centimes perçue chaque dimanche par la chaisière et qu'ils bénéficieraient gratuitement de funérailles de première classe.

Pour les mériter, il leur faudrait encore lutter pour obtenir une subvention communale en faveur de leur église. En 1840, celle-ci s'élevait à 80 florins de Hollande; puis, durant les conflits, la commune cessa de la verser. En 1848, les querelles s'étant apaisées, le conseil de fabrique écrivit aux mandataires communaux pour solliciter un subside pour «l'entretien de l'Etablissement le plus indispensable d'une Commune, l'Eglise».

Alexandre Fissiau, alors âgé de 80 ans, souffrait de maladie depuis plusieurs années. Plein de dévouement pour l'instruction de la jeunesse, il avait aidé de ses largesses de nombreux jeunes gens de Marcinelle et d'ailleurs, dont plusieurs accédèrent au sacerdoce. Pour rehausser l'éclat des cérémonies religieuses, il avait créé une école de chant qui eut, en son temps, une certaine renommée.

Le 6 juillet 1848, le conseil de fabrique lui rendit un dernier hommage qui fut consigné dans le registre aux délibérations:

«Après plusieurs bienfaits en faveur de l'Eglise de Marcinelle qu'il a desservi pendant 26 ans d'une manière si apostolique; le Très Rd Pasteur A. Fissiau, laisse de nouveau en partant un souvenir bien cher, une chasuble, une étole, et deux aubes avec dentelles; en reconnaissance de cette générosité, le conseil de fabrique se charge de lui faire chanter un service solennel après sa mort, et le recommander comme bienfaiteur, à perpétuité.

«Marcinelle, 6 juillet 1848.

(s) Hublet A. Fissiau

Alexandre Fissiau se retira alors aux «Anciens Prêtres» à Tournai où il décéda le 23 avril 1851 après de longues souffrances endurées avec une

admirable résignation à la volonté de Dieu. Un obit solennel pour le repos de son âme fut chanté à Marcinelle le mardi après le deuxième dimanche après Pâques en 1851.

Impasse des Viviers, 33
6500 Anderlues
Tél. 071/52.97.39

A. SOUPART
Anderlues, le 28 septembre 1980.

Sources consultées.

- Registres Paroissiaux de Colleret. Mairie de Colleret. (Nord-France)
Archives de l'Abbaye de Leffe. (Dinant)
Archives de la cure de Marcinelle.
A. Castelot. *Les Romans vrais de l'Histoire*. Tome II. *Le mariage de Marie-Antoinette et du Dauphin*. Paris. 1973.
Daniel-Rops. *L'Eglise des Révolutions*. Paris. 1960.
A. Delobelle. *Charleroi et son Agglomération. Sociologie Historique et Structures Religieuses*.
F. Jacques. *Le Rétablissement du Culte Catholique à Namur après la Révolution*. Gembloux. 1962.
E. Rembry. *Les remaniements de la Hiérarchie Episcopale et les Sacres épiscopaux en Belgique au XIXe siècle*. Bruges. 1904.
J. Vos. *Le Clergé du Diocèse de Tournai depuis le Concordat de 1801 jusqu'à nos jours*. Tome II. Braine-le-Comte. 1890.

Postface

Cet article reproduit l'article publié par Mr. l'abbé Soupart, dans le journal «Le Rappel», Charleroi, du 11 octobre 1980. Nous remercions le directeur du journal, P. Vandromme de nous avoir autorisé la reproduction de cet article dans notre revue historique, *Analecta Praemonstratensia*.